OZOIR-LA-FERRIÈRE

AFFICHÉ
LE 02/07/2024.

**2024/.....**
*Parafe*

**ARRETE N° 71 /2024**

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A UN ADJOINT – MONSIEUR Cyril GHOZLAND**

**Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le Procès-Verbal général du scrutin du 28 juin 2020 portant renouvellement du Conseil Municipal ;

Vu le Procès-Verbal d'installation des membres du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° 490 du Conseil Municipal du 26 juin 2024 relative à la cession des parcelles cadastrées section BE n° 193 et 194, sises 1 bis et 3 rue Albert Euvrard, autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes permettant de mener à bien la cession concernée ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de signature à Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire ;

## ARRETE

Article 1er : Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière est dûment habilité par la présente à signer, en lieu et place du Maire, l'acte notarié à intervenir, conformément aux conditions fixées par la délibération n° 490 du Conseil Municipal du 26 juin 2024.

Article 2 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 28 juin 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.

MAIRIE D'OZOIR-LA-FERRIÈRE

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AR-077-217703503-20240628-ARRETE_71_2